L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JÉROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"*Il faut une UNION soit conservée.*"

SAMEDI MATIN, 10 JANVIER 1835.

INTÉRIEUR.

☞ Pour les avis de shérifs et autres, voyez le supplément.

C'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons que le colonel Casimir Lacoste est candidat pour la place de major général, commandant la première division militaire de la Louisiane.

Les services que feu Pierre Lacoste a rendu à son pays, ainsi que ceux du candidat sont assez connus pour ne pas douter un seul instant que nos dignes représentans, hésitent de rendre justice aux qualités et au mérite de l'un, et à la mémoire de l'autre.

PLUSIEURS VETERANS de 1814 et 1815.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1835.

Le procès verbal de la séance est lu.

Le secrétaire fait connaître la liste suivante des différents comités permanents, nommés par l'orateur.

Liste des Comités Permanents:

Elections } MM. Heile, Delachaise et Guillot.

Réclamations. } MM. Lewis, Daneil, Couvillon, Labatut Dessus.

Judiciaire. } MM. Oyden, Lewis, Penn, Delachaise, Winns, Lawson, Haile.

Dépenses casuelles. } MM. Patin, Sparks, Montégut.

Milice. } MM. Richardson, Debays, P. A. Ducros, Wilson, Landremont.

Propositions et griefs. } MM. Winns, Patten, McCallister, Landry, H. C. Thibodeau.

Améliorations intérieures. } MM. Davidson, Davenport, Nerault, Breaux, Shelden.

Education publique } MM. Lavergne, Oyden, Roussel, A. Ducros, Milligan.

Affaires non terminées et revisions. } MM. Brown, Sibley, Ory.

Enrôlemens. } MM. A. Ducros, Bry, Lavergne.

Agriculture, Manufacture, et commerce. } MM. Augustin, Brashear, A. E. Thibodeau, Jouffron, Armand.

Pénitentiaire. } MM. Lawson, Beckhem, Rienvenu, Breazeale, Breed.

Finances. } MM. Penn, Fréret, Dixon, Milligan, Briggs.

Le membre des Rapides fait motion que M. Sibly soit excusé pour son absence depuis quelques jours.—Approuvé.

M. Augustin présente une pétition de plusieurs officiers de la Légion de la Louisiane, recommandant M. Bernard Marigny comme candidat à la place de major-général, et demande qu'elle soit déposée sur le bureau sujette à l'appel de la chambre—*Adopté.*

Le membre de St-Landry présente une pétition de George Wm. Harrison, qui demande d'être remboursé d'une somme de $82 pour annonces d'un nègre marron, mort en prison.

Sur motion du dit membre, cette pétition est référée au comité de reclamations.

Le membre de l'Assomption présente une pétition de M. Mathieu Williamson, qui demande d'être remboursé d'une certaine somme d'argent.

Sur motion du même membre, cette pétition est référée au comité de réclamations.

M. Richardson présente un mémoire de M. T. H. Howes, de la paroisse d'Ouest Féliciana, priant la chambre de passer un acte pour l'autoriser à transporter les mineurs, enfants de sa femme, décédée, ainsi que des esclaves dans l'état du Mississipi—*Référée au comité judiciaire.*

Le membre des Rapides présente une pétition des habitans de la ville d'Alexandrie demandant que l'acte d'incorporation de cette ville soit amendé et que la ville appelée faubourg d'en haut y soit jointe.—Référée au comité des propositions et griefs.

Le membre de St. Bernard lit un papier signé F. M. Prévost, déclarant que lorsqu'il a signé une pétition en faveur de M. Bernard Marigny, il ignorait que M. Casimir Lacoste fût candidat.—Déposé sur le bureau.

M. Davidson demande la reconsidération de la résolution relative à la nomination du major-général.—Accordé.

M. Davidson demande qu'elle soit déposée sur le bureau, sujette à l'appel de la chambre.—Adopté.

L'orateur met, devant la chambre une pétition de 12 habitans de la paroisse de Carrol, priant la chambre de s'occuper des élections contestées de Carrol et de Concordia.—Référée au comité d'élections.

M. Labatut présente une résolution à l'effet d'accorder une permission d'absence d'une année à M. Pédescleaux.

Seconde lecture à demain.

Le membre d'Ouest Féliciana donne avis, qu'il présentera un bill pour amender la charte du chemin-à-coulisses de cette paroisse.

Le bill de M. Labatut à l'effet d'incorporer une compagnie qui doit construire une Bourse dans la cité de la Nouvelle Orléans est lu pour la première fois.

Le membre de l'Assomption donne avis qu'il présentera un Bill pour incorporer la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Le membre d'Est Féliciana présente un bill relatif aux amendements à faire à la constitution.

M. Davis, secrétaire du sénat, apporte un message de ce corps informant la chambre qu'il a concouru à la résolution qui fixe à lundi, 12 du courant, la nomination d'un sénateur.

Sur motion de M. Bienvenu: Résolu que le bill du membre d'Est Féliciana soit imprimé.

M. Augustin, rapporteur du comité auquel avait été référée la pétition de plusieurs habitans, présente un bill pour incorporer une "Compagnie d'Assurances de l'Océan."

Sur motion du membre d'Ouest Féliciana, résolu que le titre de ce bill soit lu et que le bill soit imprimé.

La chambre se dispense de ses règles et procède à la seconde lecture.

Troisième lecture à demain

M. A. Ducros présente un bill pour incorporer les catholiques romain de St Bernard—seconde lecture à demain.

Le membre de St. Landry présente un bill pour amender le code de pratique.

Sur motion du même membre, résolu que ce bill soit imprimé et référé au comité judiciaire.

M. Richardson présente un acte pour créer un 4me district d'élection dans la paroisse d'Ouest Féliciana—seconde lecture à demain.

Le membre de Catahoula donne avis qu'il présentera un bill pour fixer la limite ouest de cette paroisse.

Le membre d'Ouachita donne avis qu'il présentera un bill pour incorporer la compagnie de navigation de cette paroisse.

L'orateur présente un document de M. Brown, clerc de la cour de la paroisse St. Hélène, disant que le juge de la dite paroisse, n'a pas tenu la cour de ce district le 7 septembre 1834.

M. Davidson informe la chambre que le juge était malade et que la cause du mal l'a empêché de se rendre à son poste.

Sur motion de M. Penn, le certificat est déposé sur le bureau.

M. l'orateur soumet à la chambre un message du gouverneur Roman, mettant son veto sur le bill relatif à la réconstruction perémptoire.

Sur motion, ce bill est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

ORDRE DU JOUR.

Le bill pour incorporer un chemin à coulisses de Nashville à la Nelle-Orléans est lu. M. Penn fait motion qu'il soit pris en considération section par section.

Le membre d'Ouest Féliciana demande le renvoi à lundi.

M. Augustin dit qu'il n'aurait pas d'objection, mais qu'il y a des raisons d'une importance majeure pour adopter ce bill aussitôt que possible. Ce chemin à coulisses doit traverser les états de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama et du Tennessée; il est nécessaire que cette compagnie obtienne une charte de la législature du Mississipi; or comme les chambres de cet état ont été convoquées pour le 2me. lundi de janvier pour élire un sénateur au Congrès et que cette session ne doit durer que 3 ou 4 jours, il croit que si l'on ne veut pas retarder les progrès de cette compagnie il faut passer ce bill immédiatement.

Le membre des Rapides observe que cette question est d'une très grande importance et que pour lui, et les membres d'Orléans ne veut pas lui donner le tems d'y réfléchir, il se verra forcé de voter contre, dans la crainte ou il serait d'adopter une mesure qui pût nuire à la prospérité de la Louisiane.

M. Davidson prie les honorables membres de vouloir bien réfléchir que si cette question n'est pas immédiatement décidée la Compagnie se trouvera dans l'impossibilité d'obtenir une charte de l'état du Mississipi, ce qui retarderait d'un an ses progrès; et qui sait si les membres favorables à cette entreprise ne se refroidiront pas, et si, par suite, elle ne tombera pas? Il est surpris que les membres ignorent le contenu de ce bill, il est devant la chambre depuis plusieurs jours, et en outre ils vont l'entendre lire section par section et il leur sera loisible de présenter leurs objections. Il espère que le membre d'Ouest Féliciana retirera sa motion.

Le membre de St. Landry dit que quand à lui, il n'y a une trois minutes que ce bill est entre ses mains et qu'il n'a pas même eu le tems de le lire; nonobstant, il a rapidement remarqué à la première lecture plusieurs sections qui donnent des pouvoirs bien étendus à cette compagnie; comme il n'a pas eu le tems d'y réfléchir et qu'il craint que par la suite on ne puisse abuser de ces pouvoirs, il se verra forcé de voter contre, si l'on ne consent pas au renvoi à lundi.

M. Antoine Ducros dit que le but de ce bill est d'une grande importance; quant à la rédaction elle est bien simple. La 1re. section a pour but d'autoriser plusieurs citoyens à ouvrir des listes de souscription afin de se procurer les fonds nécessaires à cette entreprise; ainsi de suite des autres sections. Il n'est pas nécessaire de passer trois jours à discuter sur des mots, dès que l'on est convaincu de l'utilité d'une mesure. Il espère que les membres n'y mettront pas d'entraves, car il est tems que la Louisiane marche de pair avec les états du nord.

M. Patin dit qu'il secondera la motion du membre d'ouest Féliciana, parce qu'il ignore entièrement le contenu de ce bill; il vient d'en recevoir une copie, mais il y a plusieurs de ses collègues qui n'en ont pas encore eu. Il désirerait avoir le tems de le lire à tête reposée; il est très possible qu'il vote en faveur du bill, mais auparavant il désire le connaître.

M. Augustin est surpris que les membres se plaignent d'être pris à l'improviste; ce bill a déjà subi deux lectures; la pétition sur laquelle il est fondé a été référée à un comité; il a été imprimé et il va être lu maintenant section par section. Les membres doivent savoir que les copies imprimées ne se délivrent jamais qu'à la 3me. lecture d'un bill, car s'il fallait en distribuer tous les jours, on ne pourrait y suffir. Il est surpris qu'après tous les moyens d'information qu'ont eus les membres et sachant que le sort de ce bill dépend de 2 ou 3 jours, ils y mettent encore de l'opposition.

La motion pour le renvoi a été emportée par une majorité de 25 voix contre 19.

Le bill pour accorder au shérif de St. Martin une somme de $1143 a été référé au comité de réclamations.

Il a été résolu que le bill à l'effet de remettre en vigueur la 1re. et 2d section d'un acte relatif à la cour suprême, sera imprimé et référé au comité judiciaire.

La chambre s'ajourne à lundi, 12 du courant, à 10½.

SÉNAT DU 9 JANVIER.

M. Moore donne avis qu'il présentera sous peu un bill tendant à enlever les obstructions des différentes rivières de cet état; il a présenté un bill pour rappeler l'acte qui établit des pesceurs de coton.

M. Labauve a présenté un bill pour amender l'acte relatif au code de pratique, et un autre pour incorporer la compagnie du chemin-à-coulisses de la Nouvelle Orléans à Carrollton.

Le bill précédemment présenté par M. Moore, substituant le second lundi de février au troisième lundi de janvier, pour l'époque des nominations officielles du gouverneur, a été mis à l'ordre du jour.

Quelques débats ont eu lieu à ce sujet, entre MM. Moore, Hoa et Saunders, mais il n'a rien été décidé, et la considération de ce bill a été renvoyée.

Le sénat a donné son concours à la résolution de la chambre, fixant à lundi prochain le jour de l'élection d'un sénateur au congrès.

Il a ensuite adopté la résolution proposant une enquête sur la conduite de la compagnie de navigation du Pontchartrain.

Sur motion de M. Hoa on a donné une seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance des négocians, avec un capital de $250,000, reparti en 5000 actions de $50.

M. Hoa a présenté une pétition des habitants de Lafayette et des faubourgs de la paroisse Jefferson, demandant à faire amender le mode d'administration de justice dans ce district.

Ensuite, le sénat s'est ajourné à lundi.

(Extrait du Daily News d'hier).

Transactions de Bourse.

Six lots de terre situés rue des Magasins, dans la ville de la Lafayette, 58 pieds sur 120, vendus pour 1050 comptant.
Une négresse de 22 ans, vendue pour $720.
Un vieux nègre, $193.
Cinq petites negresses, $290; 380, 320, 290 et 115.
La goélette Biron, $450.

VENTE DE COTON.

2400 balles		15	cts.
400		17 à 17	1-2
850		16	3-4
700	Alab	14	3-4
570	Tenn	14	1-2
198	Miss	16	1-4
59		16	1-2
44		17	
23	Tenn	15	1-2
360		14	1-2
800		14	1-2
42	Louisiana	16	1-8
42		16	1-4

Si, dans le monde physique, on voit de ces merveilles qu'on ne peut s'expliquer, il se passe aussi dans le monde moral, des choses tellement surprenantes qu'il faut les avoir vues pour y croire, il y a un tel bouleversement dans l'ordre social actuel, que l'on a peine à se reconnaître dans ce chaos. Il n'y a point de boussole d'après laquelle on puisse se guider. La profession de l'homme qui devrait donner la mesure de son mérite, n'est pas du tout une règle sûre, car il est rare de trouver un individu à la place qu'il doit occuper. La confusion est si grande que quand on croit tenir la tête de la société, on en tient la queue, et *vice versâ*. Les choses étant ainsi, comment peut-on espérer que tout aille bien. Si, dans une machine, chaque rouage n'occupe pas la place qui lui est propre, on entendra un croquement continuel, jusqu'à ce qu'enfin elle se brise et cesse de fonctionner. Cette machine détraquée est l'image fidèle de l'ordre social actuel. Dans les monarchies comme dans les républiques, il y a souffrance et partout où il y a souffrance, il y a désordre. Tout le monde connait le mal, mais personne ne peut trouver le remède. Monarchies absolues, monarchies représentatives, républiques, voilà trois formes de gouvernements qui toutes ont été essayées. Mais dans toutes, il y a des abus; quelle est celle qui en a le moins? C'est ce que ne peuvent pas bien expliquer les hommes qui se sont occupés de cette matière. Pour ces trois formes différentes de gouvernement, il faut trois trempes particulières. Pour les monarchies absolues, il faut des sujets d'une soumission qui approche de la servitude; pour les monarchies représentatives, il faut que la balance soit toujours tenue bien égale afin qu'elle ne panche pas plus du côté du gouvernant que de celui des gouvernés; pour une république il faut des hommes de la plus grande sagesse puisqu'ils sont destinés à se gouverner eux-mêmes. Nous appellerons donc les monarchies absolues, le gouvernement des enfants, les monarchies représentatives, le gouvernement des hommes faits, et les républiques, le gouvernement des vieillards.

Si l'on admet ce qui vient d'être dit, on conviendra que, pour décider quelle est la forme de gouvernement qui convient le mieux à un peuple, il faut commenter par examiner les mœurs de ce peuple. Gardons-nous de demander la république pour tous les pays indistinctement avant que les peuples soient assez mûrs pour jouir de cette forme de gouvernement.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Montgomery, Shackford, Capitaine
Navire Annawen, Green, Hâvre, J Parker.
Navire Majestic, Maxwell, Hâvre, Capitaine.
Navire Ellen Brooks, Redman, Liverpool, A S Page.
Barque Ceylon, Gurney, Portsmouth, Harrod & Quarles.
Brick Euphrates, Theobald, Baltimore, L H Gale.
Brick Mary, Bacon, New York, Harrod & Quarles.
Brick Catherine, Turner, Savannah, S Chapman.
Brick William, Curtis, New York, G Bedford.
Brick Colombo, Smith, Baltimore, Dimmock & Lafonta.
Brick Wanderer, M Bleh, Cadix, J W Zacharie & co.
Goel Empire, Nooks, Mobile, S Chapman
Goel Brassoria, Rowland, Brassoria Capitaine.
Goel Vincent, Robeson, Baltimore. A S Page

ARRIVES

Bateau de remorque Hudson, Beebe, des Passes, avec les bricks Eliza et Lion, et les goels Emblem et Mexicana—Rien en vue ni en rivière.

Bateau de remorque Grampus, Davis, ayant mis en mer le navire Tiger, a amené dans le port le navire Yazoo—Il rapporte 2 voiles en vue.

Navire paquebot Yazoo, Price, de New York.
Brick Eliza, Delgado, de la Havane.
Brick Lion, Morrill, de la Havane.
Goel Emblem, Hudson, de Grand Cailloux.
Goel Mexicana, Sanchez, de Vera Cruz.
Bateau à vapeur Revenue, Reid, de Louisville.
Bateau à vapeur Paragon, Hardwick, de Lafourche.
Bateau à vapeur Bayou Sarah, Laurent, de Bayou Sarah.

LES soussignés préviennent le public de ne pas négocier un billet souscrit par M. Fque Roy, et endossé par M. Ruffini Fernandez, pour la somme de $1268, daté 4 décembre dernier, à 10 mois. Le dit billet ayant été perdu le paiement en a été arrêté.

6 janv—3 J LAURANT & FILS.

DOUZIÈME LÉGISLATURE.—1re SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

Mardi, 6 Janvier 1835.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Charles Derbigny, président, Bossier, Brownson, Jacques Dupré, Albert Hoa, Labanve, Octave Labranche, Casimir Lacoste, Moore, Nicholas, Porche, Reeds, Lafayette Saunders, Tête.

Un message de la Chambre a informé le Sénat que la Chambre a donné son concours à la résolution du Sénat, ayant pour objet la célébration du Huit Janvier, et que MM. Montégut, Debays, Penn, Haile et Bienvenu ont été nommés, de la part de la Chambre, membres du comité constitué par la dite résolution.

Sur la motion de M. Nicholas, la résolution suivante a été adoptée et transmise à la Chambre: "Résolu que les deux Chambres de la Législature se réuniront aujourd'hui à une heure dans la salle des représentans, pour procéder à l'élection du gouverneur.

M. Moore ayant obtenu la dispense des réglemens, a été autorisé à présenter un bill intitulé: "Acte pour amender les divers actes relatifs à la durée des fonctions des officiers publics." Ce bil a été lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été fixée à demain.

Un message de la Chambre des Représentans, transmis par M. Pitot, son greffier, a informé le Sénat que la Chambre a donné son concours à la résolution du Sénat relative à l'élection du gouverneur, et qu'elle demandait le concours du Sénat aux résolutions suivantes:

"Résolu que le Sénat soit invité à se réunir demain, 7 Janvier, à la Salle des Représentans, à une heure, afin de procéder à la nomination d'un imprimeur d'état."

"Résolu que le comité nommé pour prendre les arrangements nécessaires pour la célébration du Huit Janvier, soit requis de désigner des plans particuliers, et de faire préparer des marques de distinction pour toutes les personnes qui ont pris part aux actions du 23 décembre 1814, et du 8 janvier 1815."

Sur la motion de M. Nicholas, la première de ces résolutions a été prise en considération et adoptée.

Sur la motion de M. Lacoste, le Sénat s'est occupé de la seconde résolution, laquelle a été adoptée.

Le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre du concours donné par le Sénat aux deux résolutions sus-mentionnées.

M. Hoa a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée, avec dispense des réglemens:

"Résolu que cette partie du Message du Gouverneur qui traite du desséchement des marais situés derrière la ville de la Nouvelle-Orléans et des faubourgs, soient référée à un comité spécial composé de trois membres du Sénat. Le président a nommé membres de ce comité, MM. Hoa, Nicholas et Labauve.

L'heure fixée pour la réunion des deux Chambres étant arrivée, le Sénat s'est rendu à la Salle des Représentans, pour l'élection du gouverneur, au scrutin, conformément aux dispositions de la constitution. Les deux Chambres étant réunies, l'assemblée générale s'est trouvée composée de 14 Sénateurs et de 47 Représentans; en tout, soixante et un membres.

La lettre suivante du Général J. B. Dawson a été lue:

A l'Honorable Sénat et à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane:

Le peuple ayant déterminé son choix à la dernière élection de Gouverneur, dans laquelle j'ai été le candidat de la minorité, je demande la permission de renoncer à mon droit de ballotage par les deux Chambres de la Législature, pour le poste éminent auquel je suis constitutionnellement nommé. Adhérant comme je l'ai toujours fait, à ce principe démocratique "que la majorité doit gouverner," il me semble aujourd'hui que, si je m'en départais dans la circonstance présente, j'agirais d'une manière incompatible avec ce principe et avec les doctrines que j'ai toujours professées depuis ma première jeunesse.

Je suis avec respect
Votre obéissant serviteur.
JOHN B. DAWSON.

Les procès verbaux des élections dans les paroisses de l'état, ont été exposés, comme suit:

	WHITE.	DAWSON.
St. Charles	65	46
Iberville	208	88
St. Martin	350	43
St. Jacques	284	110
St. Jean-Baptiste	160	18
St. Tammany	32	182
Ascension	226	48
Lafourche Int.	151	18
Est Baton Rouge	186	207
Assomption	499	31
Est Féliciana	70	490
Lafayette	233	136
Ste. Marie	213	92
St. Landry	398	248
Avoyelles	210	107
Natchitoches	278	330
Rapides	130	215
Terrebonne	180	25
Jefferson	146	49
Orléans	958	642
Plaquemines	17	119
St. Bernard	168	21
Washington	20	184
Livingston	38	139
West Féliciana	37	271
Concordia	59	49
Catahoula	63	160
W. Baton Rouge	166	25
Washita	124	158
	6423	4193

La législature s'est alors occupée du ballotage; et M. Labranche, de la part du Sénat, et M. Penn, de la part de la Chambre, ayant été nommés vérificateurs, le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

Edward D. White: 58 voix.
Trois bulletins blanc:

En conséquence Edward D. White a été déclaré dûment élu gouverneur de l'état de la Louisiane.

Le Sénat est rentré dans la salle de ses séances

Sur la motion de M. Lacoste, le Sénat s'est ajourné à demain, dix heures.

Hier à midi, M. RICHARD HEBRARD, de cette ville, est décédé à la suite d'une fièvre cérébrale, occasionnée par la petite vérole. Les progrès rapides et effrayants de cette maladie ont été tels, qu'il y a succombé dans le court espace de quatre jours.

Cette mort, si regrettable et si loin de toute prévision, plonge dans la plus vive douleur une famille estimable. Trop souvent on prodigue, à ceux qui ne sont plus, des éloges flatteurs et pompeux qu'ils n'ont pas toujours mérités. Mais nous sommes assurés de ne provoquer qu'un concert unanime d'approbation en disant que Richard Hébrard emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Plein d'aménité et de franchise, d'un caractère doux et conciliant, pourvu de toutes les qualités qui honorent et qui provoquent l'attachement, il savait se faire des amis de tous ceux qui l'approchaient; et dans un âge où tant d'autres s'abandonnent à la fougue des passions il ne se faisait remarquer que par une conduite exemplaire et par les soins persévérans qu'il donnait à l'entretien de sa jeune et intéressante famille, pour qu'elle cette perte est irréparable. Les amis et connaissances de feu Richard Hébrard sont invités à assister à son enterrement, qui se fera aujourd'hui à quatre heures. *Son corps est exposé chez lui, rue Bourbon, entre les* rues de la Douane et Bienville.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Les membres du Bataillon d'Artillerie, sont invités à se réunir cet après-midi, 10 du courant, à 4 heures, au lieu ordinaire de rassemblement, pour rendre les derniers devoirs à leur camarade RICHARD HEBRARD, décédé hier.

A. SCHREIBER,
10 janvier Adjudant-Major.

LES soussignés ont transporté leur bureau au 28, rue de la vieille Levée. DUCROS & MURPHY.
10 janv

POUR TRIBODEAUVILLE & LA FOURCHE.

Le paquebot régulier, GLADIATOR, capitaine Butler, partira pour la dite place et celles intermédiaires, demain 10 du courant, à 10 heures, P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, Nlle Levée, no 28 et 29.
10 janv

Pour Louisville et Cincinnati.

Le bateau à vapeur bien connu et de construction solide, le MICHIGAN, capitaine Jesse Hart, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nlle-Levée, no 28 et 29.
6 janv

POUR VERA-CRUZ.

La goélette SOPHIA, fine voilière, doublée en cuivre, capitaine Martin, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, entre les rues Conti et Saint-Louis, ou à HARRISON, BROWN & co. rue Royale, no 127.
10 janv

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf, et doublé en cuivre, le CATHERINE, capitaine Hugh Longmier, est maintenant prêt à prendre son chargement pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour quatre passagers dans la chambre, s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau no. 90, ou au bureau de G VANCE & R GAMBLE, rue de la Douane, no. 51.
8 janv

POUR VERA-CRUZ.

Le brick bien connu, Général SANTA ANNA, capitaine Vaustauren, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
8 janv

POUR LA MOBILE (par le Nord).
Paquebot du 10 déc.

La goélette MONTGOMERY, capt, Smith, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou le passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nlle-Levée, no 28 & 29.
7 janv

A FRETER OU A LOUER,

La goélette neuve, doublée en cuivre, ATLANTIC, capitaine J Sawyer, peut prendre un fret de 1000 barils. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nlle-Levée, no 28 et 29.
7 janv

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier EMELIO, capitaine Just ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS, rue Ste. Anne, no 52.
6 janv

A FRETER.

La goélette A 1, SOPHIA, doublée et chevillée en cuivre, construction de Baltimore, capitaine Martin, du port de 110 tonneaux ou 500 barils, est prête à recevoir un chargement. Pour les conditions s'adresser à 3 janv HARRISON, BROWN & co

POUR LE HAVRE.

Le beau navire Français fin voilier LA FORTUNE, est maintenant sous charge, pour fret ou passage s'adresser à TH. NICOLET & Co. No. 26 rue Bienville.
3 janv

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

J. FORSTER, arrivant de Londres, a l'honneur de prévenir le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il manufacture et répare tous les instrumens de musique généralement quelconque; il espère que le patronage qu'il reçut l'année passée des habitans de cette ville, lui sera continué, promettant de faire tous ses efforts pour le mériter de plus en plus.

Il répare les pianos, harpes, guitares, violons, violoncelles et toute espèce d'instrumens à vent.

N. B. Il accorde les pianos par contrats pour la saison et s'engage à se transporter partout jusqu'à 20 milles de la cité. Conditions:—Pour la ville, pour accorder, régler et mettre des cordes autant que le besoin l'exigera, dix piastres payables d'avance, et pour la campagne le prix sera moindre à proportion de la distance. Il offre à vendre un très-joli piano de 6 octaves, de cinième mains. I achète et vend des pianos de seconde main, à commission. Son adresse rue Poydras No. 61, entre les rues Magasin et Camp. 10 janv

AVIS.—Le soussigné informe le public de ne pas accepter négociation une certaine note de $300, souscrite par Wm N Hull, daté, 30 décembre dernier à l'ordre de Sam. D. Dixon payable à 6 mois de date, et portant hypothèque en l'étude de M. Wm Y. Lewis, N. P. La dite note a été endossée par S D. Dixon et James Mayfield et m'a été remise.

La personne qui peut l'avoir trouvée est priée de vouloir bien la déposer au bureau de MM. Hewlett & Bright, rue St. Louis.
10 janv—4 HENRY JONES, courtier.

E. GOTTSCHALK, Courtier, rue de Chartres, no 60—billets escomptés, actions de banques et autres, monnoie dépréciée, achetés et vendus. 10janv

ON demande, actions sur la compagnie du chemin à coulisse de Pontchartrain, Assurance du West, Banque de l'Etat de la Louisiane, Banque de la Cité, Banque du Commerce.
10janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

A VENDRE fonds de l'Assurance des Négocians.
10 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

A VENDRE, 30 actions de la Presse à coton d'en haut. 10janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

20 TINETTES beurre de Goshen,
5 demi-barils marinades,
15 barils savon, 17 barils bœuf mess,
10 demi-barils bœuf mess,
5 barils vides.
S'adresser à bord du navire Yazoo, 10 janv—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse de la paroisse et de la ville de la Nouvelle-Orléans—Present l'hon juge Chs. Maurian—No 7989—Wm. Simmons, h. c. l. vs. ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire est par les présentes, acceptée par les présentes; acceptée par la cour au profit de ses créanciers et il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de F. Pédesclaux, not. public, le jeudi 22 du présent mois de janvier, à telle fin d'y délibérer alors sur les affaires du pétitionnaire, et jusqu'alors toute procédure contre sa personne ou ses biens est suspendue.

Par ordre de la cour, F. BUISSON,
10 janv—3 Dépt. greffier.

AUX EPAVES.

Un cheval blanc anglais, sans aucune marque; un cheval rouge, anglais, sans aucune marque; une mule brune, avec une marque illisible sur la cuisse gauche, détenus chez le syndic de la paroisse St. Bernard, terre aux Bœufs.

MARTIAL ST.-GERMAIN, syndic.
10 janv—3f, 15j

COUR DES PREUVES.—Avis est par les présentes donné aux créanciers des successions suivantes, savoir: Samuel Lewers, Jessie Clayton, Thomas Jackson, madam Nash, Henry Schlesinger, Charles J. Lament, Antoine Genil et Gabriel Rey, de présenter leurs réclamations à l'administrateur soussigné, en dix jours, à compter de la date de cette présente notification, afin que les fonds en main soient distribués à ceux qui y ont des droits. W F C DUPLESSIS,
10 janv Administrateur rég. des test

BATISTE pour chapeaux et corps de robes, élégamment brodée, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, no 19.
10 janv

2 CAISSES Bombazettes noire superfins, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, no 19.
10 janv

UN bel assortiment de dentelles de fil, de qualité supérieure, et de beaux patrons, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, no 19.
10janv

BAS blancs et de couleur, unis et brodés, de qualité supérieure; aussi; bas de coton de bas prix, en débarquement du navire Yazoo, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, no 19.
10 janv

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mardi 10 de février prochain, à une heure de l'après midi: l'esclave Eliza et son fils George, saisis dans l'affaire de P. J. Ticou.

Conditions—comptant.
10 janv G W MORGAN, shériff.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon M. Blache, président en la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le jeudi, 22 février 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres,

4 terrains situés au nouveau faubourg Marigny, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 190 pieds de profondeur. Un autre terrain situé sur la rue de la Loi, mesurant 30 pieds de face à la rue de Loi, sur 120 pieds de profondeur. Les dits terrains sont contenus dans l'lot formé par les rues St Antoine, Bélanville, la Loi et Magistrats, saisis à la poursuite de Joseph Vidal, duement autorisée par son mari, J Vidal. Conditions—comptant. 10 janv B BEAUREGARD, shériff.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 11 janvier 1835.
LE MACON,
Opéra comique en 3 actes, et à spectacle, de M. Scribe, musique de M. Auber—
Suivi de la première représentation de
UNE PASSION,
Vaudeville en un acte, de MM. Varin et Desvergers.

Théâtre de M. Saubert.

A l'encoignure des rues du Camp et Gravier, faubourg Ste Marie, établi dans la superbe salle de la maison de Commercial Exchange au 1er, l'entrée par la petite rue.

Spectacle extraordinaire des Merveilles de l'art et de la nature—Nobles soirées françaises de M. Saubert, de Paris, célèbre prestigitateur, mimique, et angostrimith.

Décoré de la médaille des arts par sa majesté l'Empereur de Russie, privilégié par sa majesté le roi de Prusse, et porteur du tiscaret de sa hautesse l'empereur de Turquie.

Le professeur Saubert, après avoir exercé son art dans les vastes métropoles d'Europe, d'Asie, et d'Afrique, se trouvant en Amérique aux Etats-Unis, depuis près de deux ans, où ses représentations ont obtenu un succès complet dans les capitales du nord, ose espérer qu'il rencontrera à la Nouvelle-Orléans les mêmes avantages; en conséquence il a l'honneur d'informer le très respectable public que sa 1ère représentation aura lieu mercredi prochain, 14 janvier 1835 à 7 heures précises du soir

La richesse de ses appareils, la disposition de la salle pour la commodité des spectateurs, et même l'élégance ne laissera rien à désirer.

Prix d'entrée, $1. et 50 cents pour les enfans au-dessous de douze ans.

N. B.—Les personnes de couleur ne pourront y être admises. L'affiche donnera les plus amples détails.
10 janv—4

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 10 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.
Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 23 déc

SALLE D'ORLEANS.

(BENEFICE DE MONSIEUR E. BERTUS.)

GRAND BAL PARE
Précédé d'un
BAL D'ENFANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer ses élèves et le public en général qu'il donnera le 11 de ce mois, à son benéfice, un Grand Bal Paré, précédé d'un Bal d'Enfans. 6 janv.

SALLE DE BAL
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
SAMEDI, 10 JANVIER 1835.

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00
Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 27 déc

SALLE WASHINGTON.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
SAMEDI, 10 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut désirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 27 déc

SALLE WASHINGTON.
BAL D'ENFANS, SUIVI D'UN
Grand Bal Paré et Masqué

L'administration de la belle salle Washington, prévient les personnes de couleur, que dimanche prochain 11 de janvier 1835, il y aura dans la dite salle un bal d'enfans, qui commencera à 4 heures de l'après-midi et